MONTANT UNITAIRE POUR UN APPARTEMENT (en kWh cumac)		
Zone climatique	Chauffage	Chauffage et ECS
H2	180 000	230 000
H3	120 000	150 000

NOMBRE D'APPARTEMENTS
N

Avec T = part des besoins couverts par les énergies renouvelables ou de récupération, au sein du réseau de chaleur (et non du bâtiment), avant ce nouveau raccordement.

La valeur de T figurant ci-dessus est à considérer dans sa version décimale (donc 0,4 si T = 40 %).

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-40**

Circulateur à rotor noyé de Label Energie A

1. Secteur d'application :

Bâtiments résidentiels existants.

2. Dénomination :

Installation d'un circulateur à rotor noyé de Label Energie A.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Seules les opérations engagées avant le 31 décembre 2012 donnent lieu à la délivrance de certificats d'économies d'énergie.

Mise en œuvre réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 10 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac.

PUISSANCE MOTEUR	APPLICATION	ZONE CLIMATIQUE	MONTANT kWh cumac par kW de puissance moteur	PUISSANCE du moteur en kW
P ≤ 250 W	Chauffage, conditionnement d'ambiance	H1	31 600	x P
		H2	29 900	
		H3	25 000	
P > 250 W	Chauffage, conditionnement d'ambiance	H1	26 700	
		H2	25 300	
		H3	21 300	

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-41**

Climatiseur de classe A (France d'outre-mer)

1. Secteur d'application :

Bâtiments résidentiels existants en France d'outre-mer.

2. Dénomination :

Remplacement d'un climatiseur existant par un climatiseur fixe de classe A, individuel (monosplit) ou regroupé (multisplit), pour des applications dont les besoins en climatisation sont inférieurs ou égaux à 9 000 BTU/h froid par pièce.